

## Procédure concernant les conventions de stage\*

**Trois semaines minimum** avant le début de votre stage si c'est un stage en France ou **quatre semaines minimum** avant le début de votre stage si c'est un stage à l'étranger, vous devez suivre la procédure suivante :

1

Vous saisissez votre convention de stage directement sur **votre ENT, via l'application PSTAGE** (un tutoriel est disponible sur la page d'accueil de PSTAGE).

Une fois votre convention créée dans PSTAGE, **enregistrez-la**. Vous recevrez alors dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés un mail de la part de la Faculté des Humanités avec votre convention en PDF.

2

Vous devrez **signer et faire signer** par voie électronique ou scan votre convention dans l'ordre suivant\* :

- vous-même,
- votre tuteur.trice professionnel.le,
- le.la responsable de l'entreprise,
- votre enseignant.e.

*\*En cas de difficulté à respecter l'ordre des signatures, rapprochez-vous de Suzanne Klimsza*

3

Une fois signée par l'ensemble des parties ci-dessus, **la convention doit être transmise par mail, pour signature du doyen** :

- pour les **conventions des étudiants en Master Lettres modernes** (master Littératures et cultures européennes, Master Etudes littéraires, master Editions numériques et imprimées de textes littéraires, master Littérature de jeunesse) > à Valérie BROUSSE ([valerie.brousse@univ-lille.fr](mailto:valerie.brousse@univ-lille.fr)) ;
- pour **toutes les autres conventions** > à Suzanne KLIMSZA ([suzanne.klimsza@univ-lille.fr](mailto:suzanne.klimsza@univ-lille.fr)).

4

Une fois la convention signée par le doyen, vous recevrez un mail de la part de la Faculté des Humanités avec votre convention (qu'il faudra transmettre à l'organisme d'accueil).

*\*Cette procédure est susceptible d'être modifiée en cours d'année universitaire en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions prises par l'Université.*

### **Cas particulier des stages à l'étranger\* :**

Dans le cadre des nouveaux dispositifs de sécurité des stagiaires, dorénavant, pour un stage à l'étranger, vous aurez à :

- Consulter le document « j'effectue un stage à l'international » disponible sur la page d'accueil de PSTAGE afin de connaître toutes les démarches administratives à effectuer ;
- Imprimer, compléter et signer l'annexe obligatoire « stage international » disponible sur la page d'accueil de PSTAGE ;
- Vous inscrire sur la base [Ariane](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et fournir une copie du mail de confirmation d'inscription ;
- Fournir une attestation de responsabilité civile ;
- Fournir une attestation d'assurance rapatriement.

*\*les mobilités de stage hors Europe sont suspendues pour le premier semestre 2020/2021 (infos sur <https://www.univ-lille.fr/actualites/faq-covid-19-mobilite/>)*

### **Cas particulier des avenants :**

Une fois votre convention validée par la Faculté, si vous souhaitez modifier les conditions d'accueil au sein de votre organisme (modification des dates du stage, du lieu de stage, des tuteurs, rupture du contrat), il vous faudra créer un avenant. Vous devez, pour cela, vous reconnecter sur votre convention dans PSTAGE, cliquer sur l'onglet « avenant », rédiger l'avenant puis suivre la procédure habituelle.

### **Cas particulier des étudiants en formation continue :**

Les conventions de stage sont gérées directement par la Direction de la formation continue et alternance (DFCA). Les étudiants en formation continue ne doivent pas utiliser l'application PSTAGE mais il leur est demandé de se signaler à la Faculté des Humanités en envoyant un mail à Suzanne Klimsza (contact ci-dessous).

Contact à la DFCA : David Bultelle, [david.bultelle@univ-lille.fr](mailto:david.bultelle@univ-lille.fr) , 03 20 41 70 95

### **Contact Pôle Relations professionnelles-stages de la Faculté des Humanités :**

Suzanne KLIMSZA  
Faculté des Humanités, Campus Pont de Bois  
Bureau A3. 336 (au 3<sup>ème</sup> étage)  
[suzanne.klimsza@univ-lille.fr](mailto:suzanne.klimsza@univ-lille.fr)  
03 62 26 95 00

**Horaires d'ouverture** : lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h